

Résumé de la thèse d'Antoine Pélicand

Cette thèse revient sur deux expériences historiques durant lesquelles le **double système de juridictions civiles et pénales** alors instauré en France se voit remis en cause :

- d'un côté, les juges de paix dont l'action aux côtés des magistrats des tribunaux est contestée à la fin du XIX^{ème} siècle ;
- de l'autre, les juges de proximité créés en 2002 et aussitôt décriés.

Dans les deux cas, ces juges, chargés des petits litiges, sont soumis à un statut particulier qui les distingue de la magistrature professionnelle et les installe dans une position de « juges profanes ».

Ce travail de doctorat restitue alors en détail deux tentatives historiquement distinctes de « normalisation » statutaire en observant pourquoi une telle opération sociale s'avère à chaque fois délicate et aboutit à la suppression pure et simple de ces figures de justice.

Il compare ce faisant les modifications des structures sociales, économiques et politiques rendant ces situations de pluralisme judiciaire intenable. Avec l'instauration d'un régime républicain fondé sur l'égalité des droits et la prégnance de l'État en matière judiciaire, l'idée d'un double système d'exercice de la fonction de justice pose question tant au niveau de la légitimité politique, du recrutement d'un personnel dédié que des pratiques autorisées. De ce fait, l'idée de juges « proches », bien que mobilisée dans l'espace politique, devient de moins en moins une réalité institutionnelle concevable.

Mêlant dépouillement de dossiers individuels archivés, consultation de revues professionnelles, travail statistique et analyse d'un corpus d'entretiens, ce travail contribue ainsi à une sociologie politique de l'appareil judiciaire français.

Composition du jury

M. Benoît Bastard, Directeur de recherche au CNRS (rapporteur)
M. Jacques Commaille, Professeur émérite, ENS de Cachan (directeur)
M. Pierre Guibentif, Professeur, ISCTE-IUL et Université nouvelle de Lisbonne (examineur)
M. Jean-Noël Retière, Professeur, Université de Nantes (examineur)
M. Charles Suaud, Professeur émérite, Université de Nantes (directeur)
M. Laurent Willemez, Professeur, Université de Versailles-Saint Quentin (rapporteur)